BORALEX

LIVRET D'INFORMATION ENQUÊTE PUBLIQUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PROJET SOLAIRE DE VILLEMANOCHE

Parc solaire *Clé des Champs* (43)

À propos de Boralex en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est

En France, nous **développons**, **construisons** et **exploitons** des sites de production d'énergies renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%. Cela représente 1,3 GW de capacité installée soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1,4 million de Français.

En Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est

Nos équipes comptent : ~18 **salarié(e)s** ayant pour mission de :

- Développer des projets EnR
- Construire et exploiter des parcs EnR
- Exercer des fonctions supports et administratives

Nous développons

200 MWc de projets solaires

Nous exploitons

14 parcs éoliens pour une puissance totale installée de 200 MW

1 unité de stockage

*Données 2023. Sources ADEME, CRE et RTE_ Consommation moyenne tous usages confondus

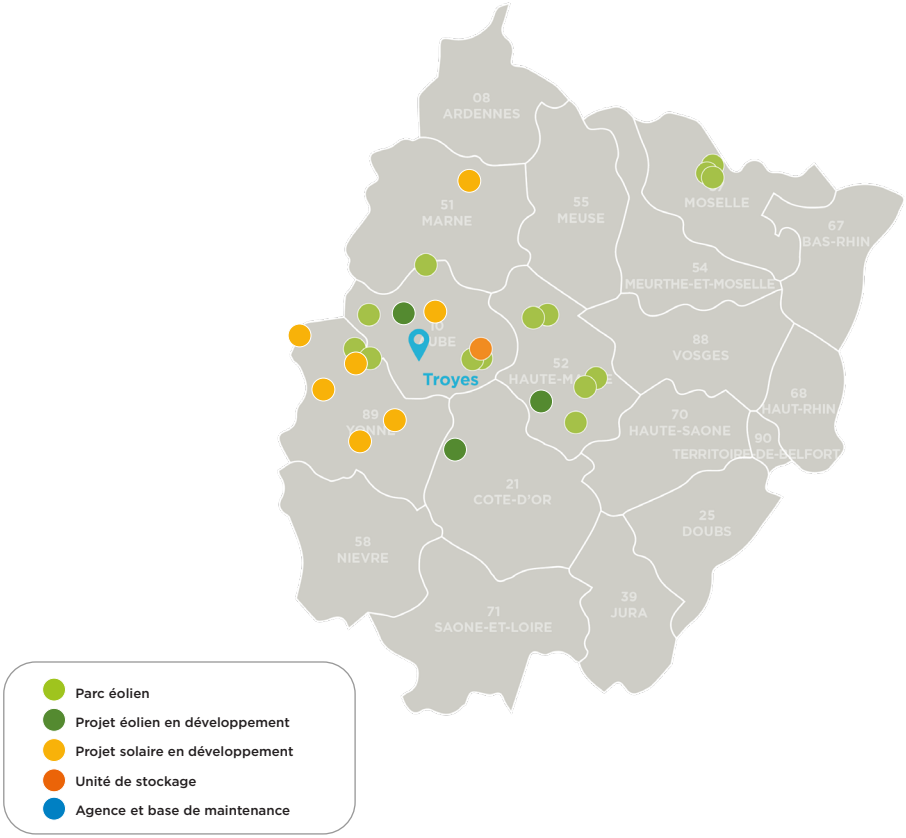

Les parcs de Boralex en Bourgogne-Franche-Comté sont gérés depuis la base de maintenance de Verrières (10) qui emploie 18 personnes.

Le projet photovoltaïque de la Herse à Villemanoche

Quel que soit l'état d'avancement de nos projets, nous exerçons une présence soutenue sur le terrain et instaurons des processus d'information, de consultation et de suivi rigoureux. Notre objectif est d'écouter et de prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées par le territoire à toutes les phases du projet.

Développement et conception

2021

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du carrier CEMEX

Rencontre des élus

Lancement des études naturalistes et paysagères

2022

Délibération favorable du conseil municipal de Villemanoche

Distribution du Journal du Solaire n°1 à tous les habitants de Villemanoche

Dépôt de la demande de permis de construire

Parc solaire *Clé des Champs* (43)

2023

Avis favorable de la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Distribution du Journal du Solaire n°2 à tous les habitants de Villemanoche

Arrêté préfectoral complémentaire incluant le photovoltaïque dans la remise en état de la carrière

2024

Délibération favorable de la Communauté de Communes Yonne Nord

Modification du projet en concertation avec les services de l'état et en accord avec les retours d'expériences sur les projets photovoltaïques

Dépôt des compléments du permis de construire

2025

Enquête publique

L’enquête publique

L’enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l’environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l’enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.

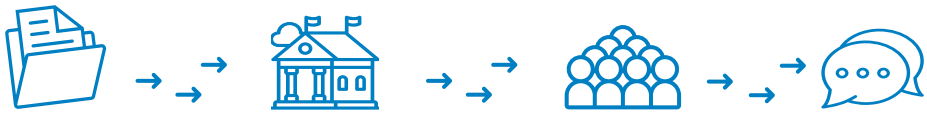

Parc solaire flottant de *Peyrolles-en-Provence* (13)

Le dossier de demande de permis de construire est mis à disposition de la population **en mairie** :

- Mairie de Villemanoche (dossier papier) aux jours et heures habituels d'ouverture

et **sur internet :**

- sur le site des services de l'État de l'Yonne à l'adresse : **www.yonne.gouv.fr/**

La population peut partager ses observations et propositions lors des permanences, dans les registres à disposition en mairie ou par mail à l'adresse indiquée sur l'arrêté préfectoral.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 28 avril 2025 à 9h au samedi 31 mai 12h.

Avec 3 permanences de 3h chacune en mairie de Villemanoche :

- **lundi 28 avril 2025 de 9h à 12h ;**
- **mercredi 14 mai 2025 de 14h à 17h ;**
- **samedi 31 mai 2025 de 9h à 12h.**

L’implantation du parc solaire de la Herse à Villemanoche

21,68 MWc

de puissance installée dont

5,13 MWc au sol
16,55 MWc sur le plan d’eau

Environ
24 GWh/an de production
soit l’équivalent de la consommation de 6 000 foyers (**55% de la Communauté de Communes Yonne Nord)**.

Projet du parc solaire de *Villemanoche* (89)

Un projet pensé pour le territoire

Depuis le début de son développement en 2021, le projet photovoltaïque de Villemanoche a été conçu pour s'insérer de la manière la plus durable possible dans son cadre naturel et paysager.

Chez Boralex, nous privilégions une vision à long terme par notre activité de développeur, constructeur et exploitant de sites de productions d'énergies renouvelables.

Avant de devenir acteur d'un territoire, nous pensons chaque détail afin de favoriser l'appropriation de nos sites de productions énergétiques décentralisées par les territoires dans lesquels ils s'implantent.

C'est avec cette vision au coeur de notre raisonnement que le projet a été développé et pensé pour la population locale tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Fiscalité

Le projet générera environ **65 000 €** de retombées fiscales annuelles distribuées aux collectivités territoriales (commune, communauté de communes et département).

Accompagnement du territoire

Accompagnement d'associations locales pendant l'exploitation du parc.

Mesures environnementales

Comme toute activité humaine, l'exploitation de parcs photovoltaïques entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences sur la faune et la flore locale.

La séquence « Éviter - Réduire – Compenser » (ERC) a pour objectif d'adapter le projet en fonction des espèces identifiées sur le site lors de la phase d'études. Cette séquence vise d'abord à éviter les atteintes à l'environnement, puis à réduire celles qui ne peuvent être suffisamment évitées et, enfin, à compenser les effets notables qui n'ont pu ni être évités ni être réduits.

Le projet de la Herse sur la commune de Villemanoche a été conceptualisé dans le respect de cette séquence de façon à présenter le meilleur compromis possible entre production d'énergie renouvelable et maintien de la biodiversité sur site.

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- **Adaptation de l'emprise du projet** : Aucun poste de livraison et de transformation ne sera positionné au sein du périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable de Champigny.
- **Mise en défens et pose d'un balisage** : Cette mesure a pour objectif de protéger ces zones à enjeu très fort d'éventuelles dégradations accidentelles avec des passages d'engins de chantier ou des dépôts de matériaux.
- **Adaptation du planning de travaux suivant le calendrier écologique.**
- **Un suivi écologique sera mis en place en phase chantier et en phase exploitation.**
- **Gestion des espaces ouverts par une pâture ovine.**
- **Intégration visuelle des éléments connexes avec un bardage bois sur des éléments techniques visibles.**

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES©

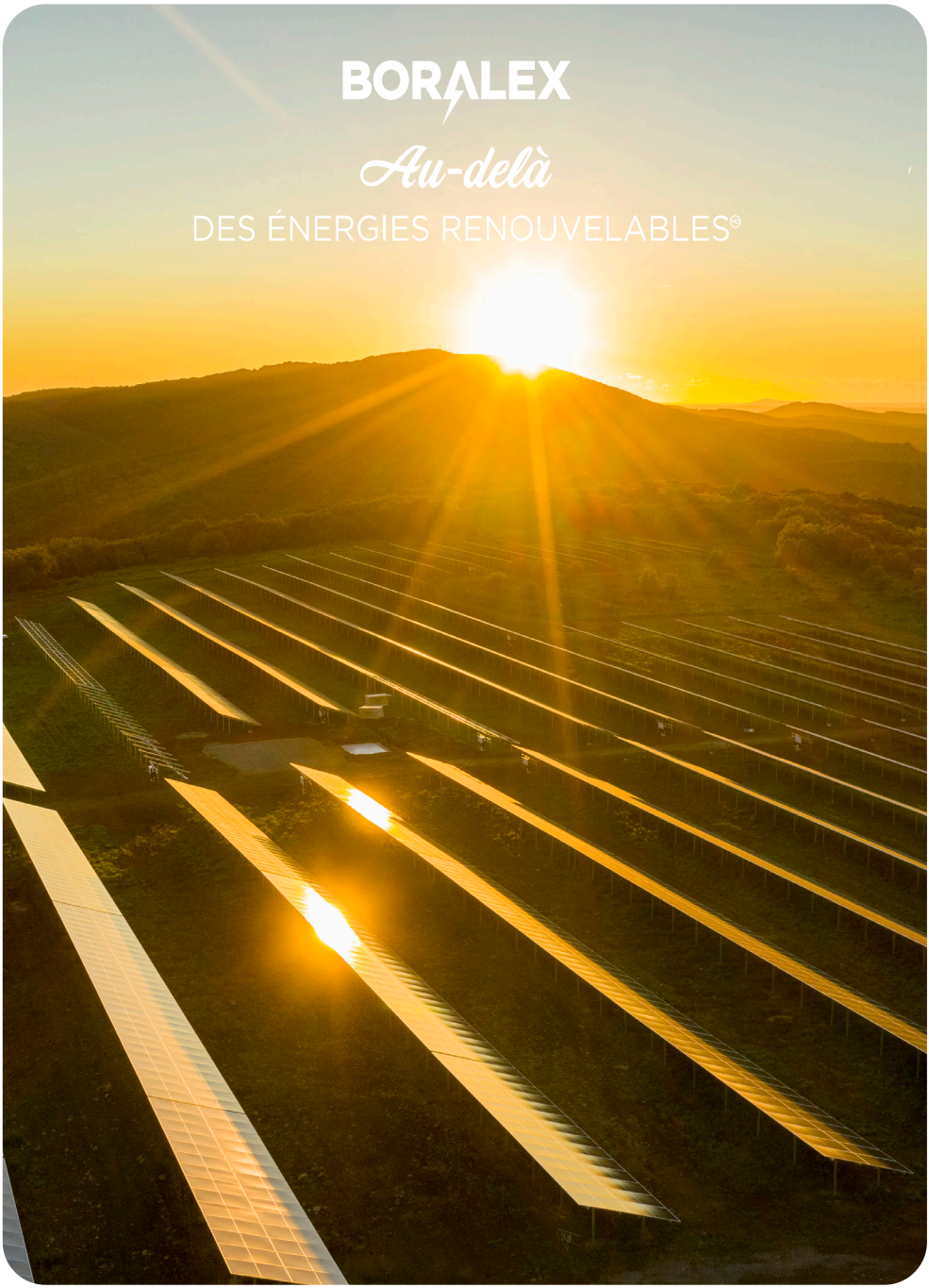

boralex.com